

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 28 avril 2022
portant modification des circonscriptions des brigades territoriales d'Angoulême,
de Chasseneuil-sur-Bonnieure, de Mansle, de Montemboeuf, de Montignac-Charente
et de La Rochefoucauld-en-Angoumois (Charente)

NOR : INTJ2207488A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales d'Angoulême, de Chasseneuil-sur-Bonnieure, de Mansle, de Montemboeuf, de Montignac-Charente et de La Rochefoucauld-en-Angoumois sont modifiées à compter du 1^{er} août 2022, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Angoulême, de Chasseneuil-sur-Bonnieure, de Mansle, de Montemboeuf, de Montignac-Charente et de La Rochefoucauld-en-Angoumois exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 avril 2022.

Pour le ministre et par délégation :
Le colonel,
sous-directeur de l'organisation et des effectifs,
par suppléance,
S. Munoz

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Angoulême	Angoulême Balzac Brie Champniers La Couronne Garat Gond-Pontouvre L'Isle-d'Espagnac Magnac-sur-Touvre Mornac Puymoyen Ruelle-sur-Touvre Saint-Michel Saint-Yrieix-sur-Charente Soyaux Touvre Vindelle	Angoulême Balzac Brie Champniers La Couronne Garat Gond-Pontouvre Jauldes L'Isle-d'Espagnac Magnac-sur-Touvre Marsac Mornac Puymoyen Ruelle-sur-Touvre Saint-Michel Saint-Yrieix-sur-Charente Soyaux Touvre Vindelle
Chasseneuil-sur-Bonnieure	Cellefrouin Chasseneuil-sur-Bonnieure Lussac Nieuil Les Pins La Rochette Saint-Mary Suaux La Tâche	Cellefrouin Chasseneuil-sur-Bonnieure Lussac Nieuil Les Pins Saint-Mary Suaux La Tâche
La Rochefoucauld-en-Angoumois	Agris Bouëx Bunzac Chazelles Marillac-le-Franc Moulins-sur-Tardoire Pranzac Rivières La Rochefoucauld-en-Angoumois Saint-Sornin Sers Taponnat-Fleurignac Vouzan Yvrac-et-Malleyrand	Agris Bouëx Bunzac Chazelles Coulgens Marillac-le-Franc Moulins-sur-Tardoire Pranzac Rivières La Rochefoucauld-en-Angoumois La Rochette Saint-Adjutory Saint-Sornin Sers

		Taponnat-Fleurignac Vouzan Yvrac-et-Malleyrand
Mansle	Aunac-sur-Charente Cellettes Chenon Coulgens Fontclaireau Fontenille Juillé Lichères Lonnes Maine-de-Boixe Mansle Mouton Moutonneau Puyréaux Saint-Ciers-sur-Bonnieure Saint-Front Saint-Groux Val-de-Bonnieure Valence Ventouse Villognon	Aunac-sur-Charente Cellettes Chenon Fontclaireau Fontenille Juillé Lichères Lonnes Maine-de-Boixe Mansle Mouton Moutonneau Puyréaux Saint-Ciers-sur-Bonnieure Saint-Front Saint-Groux Val-de-Bonnieure Valence Ventouse Villognon
Montemboeuf	Cherves-Châtelars Lésignac-Durand Le Lindois Massignac Mazerolles Montemboeuf Mouzon Roussines Saint-Adjutory Sauvagnac Verneuil Vitrac-Saint-Vincent	Cherves-Châtelars Lésignac-Durand Le Lindois Massignac Mazerolles Montemboeuf Mouzon Roussines Sauvagnac Verneuil Vitrac-Saint-Vincent
Montignac-Charente	Ambérac Anais Aussac-Vadalle La Chapelle Coulonges Jauldes Marsac Montignac-Charente Nanclars Saint-Amant-de-Boixe	Ambérac Anais Aussac-Vadalle La Chapelle Coulonges Montignac-Charente Nanclars Saint-Amant-de-Boixe Tourriers Vars

	Tourriers Vars Vervant Villejoubert Vouharte Xambes	Vervant Villejoubert Vouharte Xambes
--	--	---